

Hiking

Catégorie de spécialisation



Introduction

Les catégories de spécialisation «Biking», «Hiking», «Snowsports» et «Golf» font partie de la thématique «Activity & Sport».

Activity & Sport

Ces catégories de spécialisation se distinguent par le fait que les activités qu'elles désignent peuvent s'effectuer en plein air, dans la nature. Il est donc important que les établissements d'hébergement concernés aient mis en place des **coopérations et partenariats** pour offrir à leurs hôtes un accès optimal à ces activités. Par ailleurs, les collaborateurs à la réception doivent pouvoir renseigner leur segment clients et **répondre aux besoins spécifiques** de ce dernier en dépassant le simple cadre des prestations hôtelières de base.

Hiking

Les établissements d'hébergement avec la catégorie de spécialisation Hiking se trouvent à proximité immédiate d'un chemin de randonnée officiel de Suisse Rando et proposent d'autres prestations appréciées des randonneurs. Ces établissements d'hébergement garantissent les exigences nécessaires selon le présent catalogue de critères.

Commercialisation

Les catégories de spécialisation servent à un positionnement ciblé de l'établissement d'hébergement. Une distinction permet d'accéder aux campagnes thématiques correspondantes de Suisse Tourisme. Retrouvez d'autres informations à ce sujet sur stnet.ch.

HotellerieSuisse indique dans l'annuaire professionnel de l'industrie hôtelière suisse les établissements d'hébergement ayant obtenu les distinctions correspondantes de la Classification suisse des hôtels.

Marque figurative



Domaine thématique



Procédure

Condition de base

Classification valable dans l'une des catégories d'hébergement suivantes d'HotellerieSuisse:

- Hôtel
- Swiss Lodge
- Serviced Apartments

Chaque établissement doit remplir les exigences minimales de la classification selon les critères de classification en vigueur de la catégorie de base correspondante d'HotellerieSuisse.

Condition préalable

Remplir toutes les exigences selon le présent catalogue de critères. Les critères sont répartis en:

1. critères minimaux (obligatoire)
2. critères optionnels (facultatif)
3. nombre minimal de points (nombre total requis selon le tableau ci-dessous)

	Nombre minimal de points	
	Hôtel / Swiss Lodge	Serviced Apartments
Critères minimaux	13	11
Critères optionnels	13	13
Total	26	24

Les **critères minimaux** sont marqués d'un «**M**» dans le tableau des critères. Le nombre de points pour chaque critère minimal ou optionnel est également indiqué. Pour les critères reliés entre eux par une barre grise, une seule option peut être choisie (pas de cumul de points possible).

Les explications disponibles pour l'interprétation des critères sont indiquées dans le texte de la norme correspondante et détaillées dans la section correspondante.

Demande

La demande de catégories de spécialisation s'effectue dans le cadre de la **procédure de classification ordinaire** (vérification de la catégorie de base tous les 3 ans) et fait partie intégrante de la préparation obligatoire à la procédure de classification, qui doit être traitée de manière entièrement numérique.

Une demande extraordinaire de catégories de spécialisation est possible, mais peut entraîner des frais conformément aux règlements de la Classification suisse des hôtels (cf. Règlement sur la Classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de garantie afférentes – Annexe 5: Emoluments).

Autres

Décision

Les auditeurs de la Classification suisse des hôtels (pool national d'auditeurs) prennent la décision concernant la demande, sur mandat d'HotellerieSuisse. Un délai de recours est accordé à partir de la communication de la décision. L'éventuel recours est traité par l'Instance de recours indépendante.

Dispositions transitoires

Quiconque utilise à juste titre une marque de garantie ou une marque individuelle sur la base d'une version antérieurement valable du catalogue de critères et qui n'est plus attribuée dans la version révisée, sous des conditions modifiées ou avec une nouvelle image de marque, reste autorisé à continuer d'utiliser l'ancienne marque jusqu'à la fin d'une procédure de classification effectuée selon le nouveau règlement.

Enregistrement de la marque

La marque figurative pour la catégorie de spécialisation Hiking est enregistrée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle sous les numéros de référence / de demande suivants: 531'278.

Critères

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Informations et partenariat	1	Coopérations, partenariats L'hébergement dispose de partenariats qu'il est en mesure de justifier avec: – un commerce spécialisé (vente/location d'équipements de randonnée) (voir aussi les explications complémentaires)	1	M	M
	2	Informations pour les clients L'hébergement/les réceptionnistes sont en mesure de fournir à tout moment et avec compétence des informations sur les partenariats et leurs offres (voir critère 1) ainsi que sur les points suivants: – comportement lors d'accidents – météo actuelle et prévisions météorologiques – cartes et itinéraires de randonnée	1	M	M
	3	Garantie d'information (avant l'arrivée et pendant le séjour) – Pour les informations sur place, l'hébergement dispose d'un guide (ou concept, processus, etc.) qui englobe les points susmentionnés (critères 1 et 2). – Pour les informations précédant l'arrivée, l'hébergement garantit que les clients peuvent s'informer via Internet (informations conformément aux critères 1, 2 et 4). – Le guide (ou concept, processus, etc.) doit obligatoirement comporter les mesures requises en cas d'urgence/accident.	1	M	M
	4	Situation de l'hébergement L'itinéraire de randonnée (le chemin de randonnée) ou la région de randonnée se trouve à proximité immédiate et peut être rejoint(e) en 10 minutes à pied.	1	M	M
Infrastructures	5	Local d'entreposage et de séchage L'hébergement dispose d'un local séparé pour chaussures et vêtements mouillés. (voir aussi les explications complémentaires)	1	M	M
	6	Possibilité de nettoyer les chaussures L'hébergement propose un endroit où les randonneurs peuvent directement nettoyer leurs chaussures. L'endroit/le local est doté d'eau courante ainsi que d'un kit de nettoyage comportant: – produit de nettoyage de chaussures – chiffons de nettoyage – chiffons de séchage – brosses	1	M	M
	7	Zone de rencontre L'hébergement dispose – d'un restaurant (par exemple avec une table de randonneurs) ou au moins – d'une zone de séjour avec service boissons (dans le cas d'un hébergement «Garni»)	1	M	M

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Restauration	8	<p>Horaires de repas adaptés aux besoins de la clientèle L'hébergement adapte sur demande ses horaires de service pour le petit-déjeuner et le repas du soir (départ matinal/retour tardif des randonneurs). Les clients peuvent communiquer leurs exigences avant leur arrivée ou durant leur séjour. Lorsque leurs requêtes sont communiquées moins de 24 heures à l'avance, l'hébergement est en droit de fournir la prestation conformément au critère minimum 10. (voir aussi les explications complémentaires)</p>	1	M	
	9	<p>Offre de petit-déjeuner diversifiée Conformément aux exigences de la classification de base, tous les hôtels 2 à 5 étoiles proposent l'offre minimum requise. Pour les établissements d'hébergement Swiss Lodge et 1 étoile (hôtel), le petit-déjeuner doit comporter au minimum les produits suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - boissons chaudes (café/thé/boissons lactées) - jus de fruits (une offre minimum) - fruits/salade de fruits - pain/petits pains (au choix) - beurre, confiture, miel - charcuterie et fromages - céréales (deux offres minimum) 	1	M	
	10	<p>Panier-repas sur demande Sur demande, l'hébergement propose aux randonneurs des paniers-repas pour le petit-déjeuner, le repas de midi et le repas du soir. L'hébergement propose un panier-repas équilibré correspondant au repas en question ; l'offre est toutefois libre et peut également comporter des mets et boissons exclusivement froids. Cette offre doit également être assurée par les établissements d'hébergements «Garni» et les Serviced Apartments.</p>	1	M	M
Services	11	<p>Service de blanchisserie L'hébergement garantit que le linge qui lui est confié jusqu'à 18h00 sera remis à disposition des randonneurs le lendemain matin (sec mais non repassé). (voir aussi les explications complémentaires)</p>	1	M	M
	12	<p>Douche le jour du départ L'hébergement garantit que les randonneurs peuvent prendre une douche avant leur départ s'ils le souhaitent. Cette prestation peut également passer par la location d'une chambre en journée.</p>	1	M	M
	13	<p>Kit de randonnée L'hébergement dispose d'un kit de randonnée à la réception. Celui-ci comporte</p> <ul style="list-style-type: none"> - une pharmacie d'urgence - de petits articles de rechange (lacets, crème solaire). 	1	M	M

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Critères optionnels	14	Présence d'un outdoor shop dans l'hébergement / sur le site de l'hébergement Ce point de vente spécialisé est situé au sein de l'hébergement ou dans des locaux séparés, voire dans une zone différente sur le site de l'hébergement et il est géré par un personnel compétent. L'outdoor shop propose tout particulièrement des vêtements et des chaussures de randonnée.	5		
	15	Appareils GPS à disposition Des GPS peuvent être fournis sur demande pour les randonnées. Ces appareils font l'objet d'une maintenance régulière et sont opérationnels et programmés pour les circuits locaux.	2		
Critères optionnels	16	Carte virtuelle d'itinéraires sur le site Internet de l'hébergement L'hébergement propose un planificateur virtuel d'itinéraires ou une carte virtuelle de circuits de randonnée sur son site Internet (des applications remplissent ces critères).	2		
	17	Offre de randonnées guidées Des randonnées sont proposées soit par l'hôtelier, soit par les employés (conformément au critère 14, les employés de l'outdoor shop sont considérés comme employés de l'hébergement). Cumul des points avec Critère minimum 1 possible. (voir aussi les explications complémentaires)	5		
Critères optionnels	18.1	Offre(s) de wellness et de détente L'hébergement propose 1 possibilité de wellness et de détente. – conformément au critère «hôtel» no 221 – massages – conformément au critère «hôtel» no 223 – baignoire balnéo – conformément au critère «hôtel» no 224 – sauna – conformément au critère «hôtel» no 226 – espace balnéo / Kneipp	2		
	18.2	Offre(s) de wellness et de détente L'hébergement propose 2 possibilités de wellness et de détente.	4		
	18.3	Offre(s) de wellness et de détente L'hébergement propose 3 ou toutes les possibilités de wellness et de détente.	6		
Critères optionnels	19.1	Piscine L'hébergement dispose 1 offre de baignade – conformément au critère «hôtel» no 228 – Piscine (extérieure / étang de baignade) – conformément au critère «hôtel» no 229 – Piscine (intérieure)	5		
	19.2	Piscine L'hébergement dispose 2 offres de baignade.	10		
Critères optionnels	20	Transport de bagages et service de navette sur demande L'hébergement propose un service de transport sur demande de / vers la gare.	3		
	21	Transfert de personnes et de bagages Sur demande, l'hébergement propose d'aller chercher personnes et bagages à la dernière station ou de les déposer à la prochaine station.	5		
Critères optionnels	22	Pantoufles L'hébergement fournit des pantoufles aux randonneurs.	1		
	23	Schuhheizung Chauffe-souliers L'hébergement propose une installation fixe permettant de sécher et / ou chauffer les souliers.	3		

Explication des critères

Critère 1

Un partenariat avec un commerce spécialisé signifie que l'hébergement entretient une relation commerciale active avec le commerce spécialisé et connaît ainsi les personnes responsables, les horaires d'ouverture ainsi que la palette d'offres. Cette collaboration est indiquée au moins sur le site Internet de l'hébergement avec un lien vers le commerce spécialisé.

Critère 5

Le local séparé peut avoir une fonction combinée (par exemple) avec un local de ski. Le local doit être suffisamment aéré et sec.

Critère 8

Les clients peuvent communiquer leurs requêtes avant leur arrivée ou durant leur séjour. Lorsque leurs requêtes sont communiquées moins de 24 heures à l'avance, l'hébergement est en droit de fournir la prestation conformément au critère minimum 10.

Pour les établissements d'hébergement «Garni», seuls les horaires du petit-déjeuner doivent être flexibles.

Critère 11

Cette prestation peut également être offerte en tant que «self-service» lorsque les locaux requis sont accessibles, que les appareils sont utilisables par tous et que les produits nécessaires sont à disposition (lessive en poudre, etc.).

Les possibilités de séchage sont toutefois également disponibles avec l'option «self-service» et garantissent tout particulièrement le séchage de chaussures.

Critère 17

Les randonnées peuvent également être organisées par des partenaires externes (externalisation) si les employés de la réception sont en mesure de fournir des renseignements à tout moment et de réserver les prestations directement auprès du partenaire (processus de renseignements et de réservation complet par le biais de l'hébergement) et si les clients peuvent payer directement par le biais de la facture d'hébergement.

Mentions légales

Mars 2023

Éditrice

HotellerieSuisse, Berne

Langues

Allemand, français,
italien

HotellerieSuisse
Monbijoustrasse 130
Case postale
CH-3001 Berne

[klassifikation@
hotelleriesuisse.ch](mailto:klassifikation@hotelleriesuisse.ch)

